



Fritz Glauser, Président

## Sous-produits: garder une vue d'ensemble

Les prix indicatifs sont fixés, c'est bien. Ils sont stables par rapport à l'année dernière, c'est encore mieux! Nous le savons, les prix finalement payés aux producteurs peuvent s'écarter légèrement des prix indicatifs en fonction de nombreux facteurs, influençables (prix indicatifs ou gestion des excédents par exemple) ou non influençables (prix à l'importation, qualité, etc.).

La commercialisation des sous-produits (tourteaux de colza et de tournesol, son de meunerie), parfois sous-estimée, a pris une importance considérable ces derniers mois et joue un rôle pour les prix producteurs. Si aucun débouché n'existe pour ces sous-produits dans l'alimentation animale et qu'ils doivent être purement éliminés, la pression sur les prix producteurs augmente.

Mais au-delà des prix, l'élimination de ces sous-produits, par exemple dans les installations de biogaz, est une aberration à plusieurs niveaux. Premièrement, ils constituent des matières premières importantes et de haute valeur pour la fabrication d'aliments concentrés pour l'alimentation animale. Ils permettent ensuite de fermer les cycles des éléments nutritifs, en retournant sous forme d'engrais de ferme sur les parcelles cultivées. Ils évitent enfin le gaspillage alimentaire et l'augmentation des importations, car s'ils sont détruits, ils devront être compensés par des matières premières que nous ne produisons malheureusement pas en quantité suffisante en Suisse.

La production agricole ne peut plus être considérée séparément des filières agro-alimentaires et il est nécessaire de garder une vue d'ensemble des flux de marchandises, y compris pour les sous-produits de la transformation. Ces éléments devront être intégrés dans les futures modifications du programme PLVH, afin d'assurer la crédibilité de l'agriculture suisse et de la filière alimentaire dans son ensemble.



Pierre-Yves Perrin  
Directeur

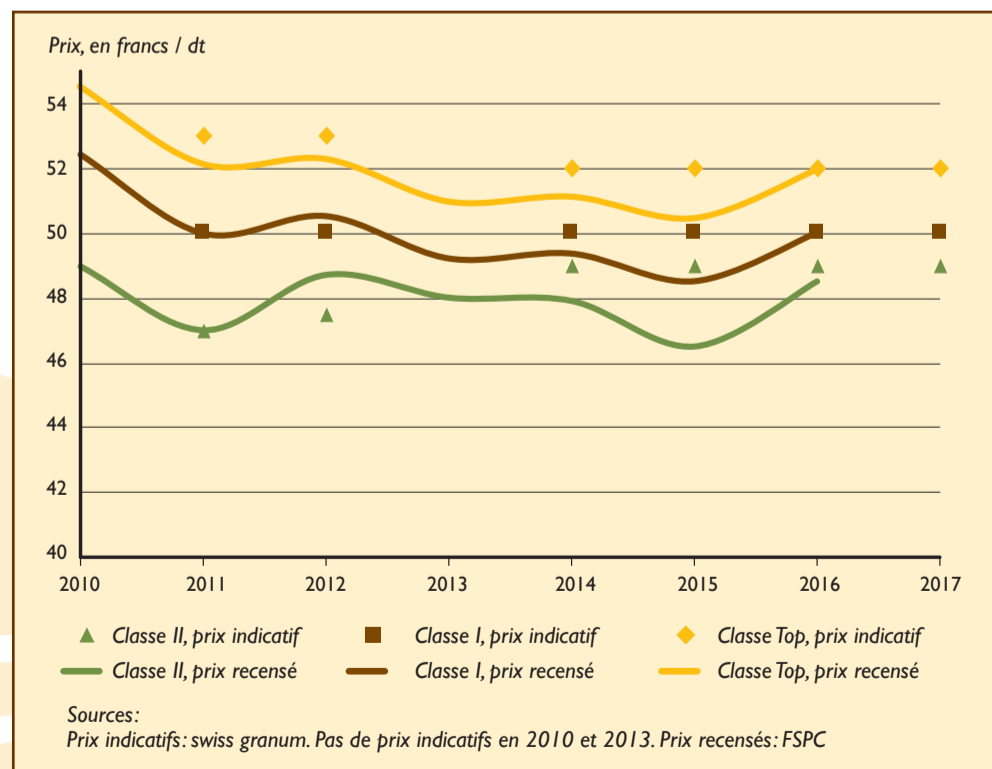
## Prix indicatifs stables: avantages pour toute la filière

Lors de sa séance du 5 juillet 2017, la Commission «Marché Qualité Céréales» de swiss granum a réussi à fixer les prix indicatifs pour les céréales panifiables de la récolte 2017. Ces prix, inchangés par rapport à ceux de 2016, donnent un signal positif pour la filière céréalière, dans un contexte international difficile.

Les effets cumulés d'une charge douanière limitée à Fr. 23.-/dt au maximum, des prix internationaux bas et du franc fort pèsent sur les prix à l'importation des céréales, qui se situent toujours aux alentours de Fr. 47.-/dt pour un blé de qualité Top.

En s'engageant pour une stabilité des prix indicatifs, la filière démontre l'importance de la production indigène pour toute la chaîne, avec un effet stabilisateur également sur les prix des farines et des produits de boulangerie.

Même si les prix indicatifs ne sont parfois pas atteints dans les décomptes finaux (voir graphique), ils donnent un signal très positif pour les producteurs et permettent de définir le niveau de prix pour la période de commercialisation. Les prix finaux dépendent ensuite de la qualité (teneur en protéines, poids à l'hectolitre, temps de chute, etc.), mais également des volumes récoltés. Les excédents non gérés pèsent directement sur les prix, ce qui rend indispensables la gestion des quantités par des mesures telles que le déclassement.



La récolte 2017 n'est pas encore terminée et tous les recensements ne sont pas finis, mais la base des prix pour la commercialisation est posée. La FSPC, par la gestion de quantités et les discussions au sein de la filière, poursuit son engagement pour des prix corrects qui permettent de maintenir les surfaces de céréales panifiables en Suisse, ce qui au final, profite à toute la filière et même aux consommateurs.



Hannah Hutter

## Le son, précieux composant des céréales

La fabrication de denrées alimentaires génère des sous-produits qui ne sont plus utilisables pour l'alimentation humaine. Ces sous-produits, parmi lesquels le son de blé, constituent néanmoins une alternative précieuse pour la production d'aliments composés.

S'ils ne peuvent pas être écoulés dans le secteur fourrager, ils doivent être éliminés dans d'autres secteurs, par exemple les installations de biogaz. Ces coûts supplémentaires ou les pertes de recettes sont entièrement à charge de la filière du pain et des produits de boulangerie.

### La PLVH complique l'écoulement

Le programme de «Production de lait et de viande basé sur les herbages» (PLVH) limite l'utilisation d'aliments concentrés. Ce plafond défini par la politique pousse les paysans à utiliser des aliments les plus riches possible en énergie, pour obtenir un complément optimal aux fourrages de base avec une quantité limitée de concentrés. Comme le son ne participe que très faiblement à la densité énergétique, il est évincé des aliments complémentaires, bien qu'il fournisse des fibres précieuses et des bonnes protéines. Afin de renverser cette tendance, la filière céréalière a demandé à la Confédération de compter le son de blé comme fourrage de base dans le programme PLVH, comme c'est le cas actuellement pour le maïs, nettement plus riche en énergie.

### Circuit fermé

Dans un contexte où la durabilité prend de plus en plus d'importance, l'utilisation de sous-produits dans l'alimentation des ruminants devrait être thématifiée. Au final, toutes les personnes concernées profitent d'une approche globale pour la filière céréalière dans son ensemble. Le son de blé constitue une matière première fourragère de bonne qualité pour les détenteurs d'animaux; son écoulement dans le secteur des aliments concentrés constitue une utilisation sensée pour la filière alimentaire et soutient la compétitivité du pain et des produits de boulangerie. Cela permet de fermer le circuit à l'intérieur de la filière et d'utiliser des nutriments utiles et précieux.



## Comité: Renforcer la confiance des consommateurs



Joseph Hübscher

Joseph Hübscher (ZG) est membre du Comité depuis le mois de novembre 2016. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:

«Nouvellement élu au sein du Comité de la FSPC, je représente le canton de Zoug. J'ai accepté spontanément, car les grandes cultures ont une importance conséquente sur notre exploitation.

Au Comité, le futur de la loi chocolatière représente un grand défi. Je trouve également très important que les paysans utilisent les produits phytosanitaires de manière transparente et consciencieuse, pour conserver la confiance des consommateurs et pour que du pain suisse soit toujours sur la table. Je veux m'engager pour que les grandes cultures subsistent aussi dans notre région.»